

Beauvau de la Sécurité

Le 25 janvier, le Ministre de l'Intérieur a annoncé aux organisations syndicales le calendrier des travaux à venir sur le Beauvau de la Sécurité.



C'est quoi ?

Il s'agit d'une concertation nationale entre différents acteurs : le gouvernement, les organisations syndicales de tous corps, des maires, des parlementaires, des grands invités et des citoyens.

Dans quel but ?

Cette conférence a pour objectif de préparer pour 2022 une loi d'orientation et de programmation sur la sécurité.

Quel calendrier ?

- Le 1er février 2021 – lancement par le Premier Ministre
- Du 8 février au 17 mai 2021, 8 tables rondes se tiendront tous les 15 jours. Elles traiteront des thèmes suivants : lien police / population, encadrement, formation (initiale et continue), autorité judiciaire, maintien de l'ordre, captation vidéo, contrôle interne (inspections), conditions matérielles et soutien.

Dans la même période, le Ministre effectuera une trentaine de déplacements pour y rencontrer les agents.

De plus, les sujets tels que l'indemnitaire, les mesures catégorielles et sociales feront l'objet de réunions spécifiques indépendamment des tables rondes en présence d'un représentant de la direction du budget.

Lors de toutes les réunions et rencontres locales et nationales, le SNAPATSI défendra les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous informe et vous défend !